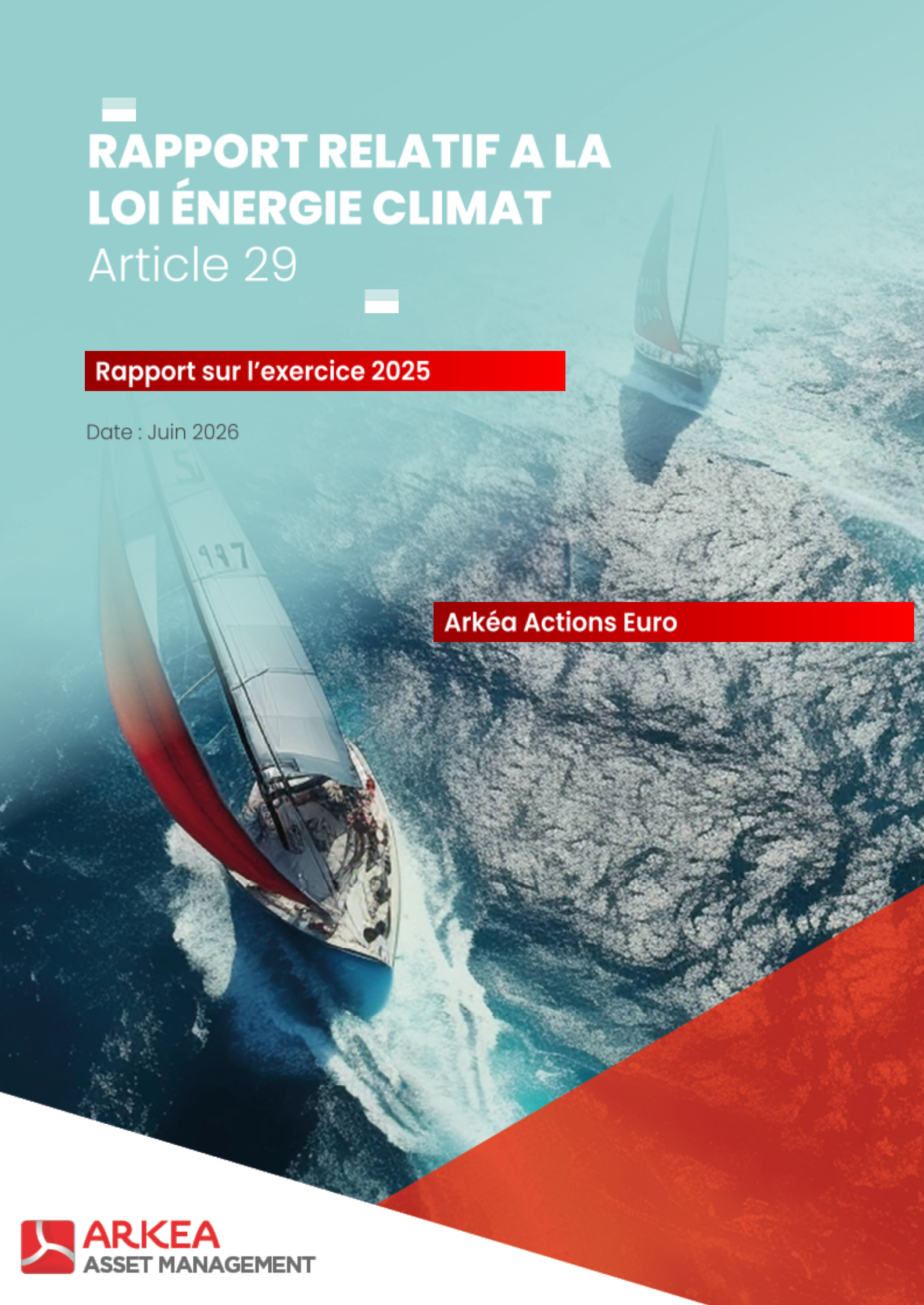




RAPPORT RELATIF A LA LOI ÉNERGIE CLIMAT

Article 29

Rapport sur l'exercice 2025

Date : Juin 2026

Arkéa Actions Euro

SOMMAIRE

Préface	4
Démarche générale d'Arkéa Asset Management, Investisseur Responsable	5
1. Une ambition partagée au sein du Crédit Mutuel Arkéa	5
2. Dates clés de l'intégration ESG	6
3. Intégration ESG dans les processus de gestion	7
a. Actions	8
b. OPC externes	10
c. Obligations souverains	11
4. Informations de nos porteurs	11
Moyens internes déployés	12
Gouvernance de l'ESG	16
Stratégie d'engagement	18
1. Notre politique d'engagement	18
a. Une raison d'être	18
b. Nos objectifs d'engagement	19
c. Les moyens à disposition de notre stratégie d'engagement	20
i. Notre équipe d'experts en enjeux extra-financiers	20
ii. Nos différentes stratégies d'engagement	21
iii. Un engagement public et collectif	22
2. Notre politique de vote	23
a. Organisation du vote	23
b. Périmètre d'exercice du vote	24
c. Politique en matière de cession temporaire de titres	25
d. Principes d'orientation des votes	25
i. Engagement actionnarial	25
ii. Les dimensions extra-financières de l'analyse des résolutions	26
iii. Gestion des conflits d'intérêt	27
3. Le vote et l'engagement en action	27
a. Bilan de l'exercice des droits de vote pour l'année 2025	27
4. Engagement : Bilan des actions menées sur l'année 2025	29
a. Engagement bilatéral : Porter la voix d'Arkéa AM auprès des entreprises	29
b. Engagement collaboratif : Travailler aux côtés de nos pairs	31
Taxonomie européenne et combustibles fossiles	34
1. Qu'est-ce que la Taxonomie européenne ?	34

2. Quelles sont les implications pour Arkéa Asset Management ?	35
Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris	37
1. Définition et méthodologie	37
2. Politiques sectorielles	39
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	42
1. Introduction	42
2. Mise en place d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité et mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique	43
3. Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	44
4. Indicateur d'empreinte biodiversité	46
5. Mesure des impacts et dépendances – ENCORE	47
Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	48
1. La mesure du risque de durabilité	48
2. L'exclusion des émetteurs les moins bien notés d'un point de vue ESG	49
3. L'analyse systématique des émetteurs sur le volet extra-financier pour référencement	50
4. Un processus spécifique de référencement et classification des OPC externes	50
5. Un suivi régulier des indicateurs extra-financiers	51
a. Estimation du risque de durabilité spécifique à l'émetteur	51
b. Impact de cette estimation sur la qualité de crédit d'un émetteur	52
c. Analyse de la Sensibilité au Risque de Durabilité	53

Préface

Notre monde connaît actuellement de profonds bouleversements et une instabilité grandissante : la fragilisation des alliances construites après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la remise en cause du multilatéralisme et le retour de la guerre comptent parmi les éléments les plus notables.

Les crises que nous connaissons ne se succèdent plus : elles s'enchevêtrent. Dans ce contexte, il est important de ne pas oublier un enjeu central : la question du développement durable et des risques liés au dérèglement climatique. Ainsi, pour ne donner qu'un chiffre soulignant l'importance de ces enjeux, les dix plus grosses catastrophes climatiques de 2025 ont coûté au moins 120 milliards de dollars.

Conscient de la complexité des enjeux auxquels font face ses clients et sociétaires, le Crédit Mutuel Arkéa poursuit sa stratégie avec l'ambition d'être un partenaire bancaire et financier, gardant à l'esprit l'importance du développement durable, notamment autour de trois axes : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la sauvegarde de la biodiversité et du capital naturel, ainsi que la préservation de l'eau.

Dans les métiers de gestion d'actifs, Arkéa Asset Management décline l'ambition du groupe Crédit Mutuel Arkéa en proposant à ses clients des solutions d'investissement performantes tout en prenant en compte

les enjeux de développement durable. Nous promettons à nos clients une performance engagée au service de l'Humain et de son environnement. Nous déclinons cette promesse par des engagements au service de nos clients, dans nos investissements et comme entreprise citoyenne. Ainsi en 2025 et en ligne avec notre souhait de proposer des actions concrètes, nous avons notamment renforcé notre intégration ESG dans notre expertise de Dette Privée, nous avons lancé un fonds thématique sur la sécurité de l'eau (Arkéa Focus - Water Security and Transparency) et nous avons poursuivi la création de produits structurés intégrant des enjeux climatiques ou sociaux.

Ce rapport est publié en application de l'article 29 de la Loi Énergie Climat, et répond aux exigences de publication de nos impacts (PAI - Principales Adverse Impacts) dans le cadre du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen (SFDR). Ce rapport a également pour vocation de décrire l'ambition d'Arkéa Asset Management sur les enjeux de durabilité et notamment de ceux ayant trait au dérèglement climatique et au nécessaire besoin de protection de la biodiversité.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Stéphane Cadieu

Président du Directoire

Démarche générale d'Arkéa Asset Management, Investisseur Responsable

Le fonds Arkéa Actions Euro s'inscrit dans la démarche générale d'investisseur responsable d'Arkéa Asset Management.

La finance durable est un élément central de la stratégie d'Arkéa Asset Management. Les évolutions de la prise en compte des enjeux durables dans la gestion d'actifs sont liées à une hausse des exigences des différentes parties prenantes avec lesquelles nous interagissons.

D'une part, nos clients souhaitent donner du sens à leurs produits d'investissement et garantir, au-delà de la performance financière, la prise en compte des conséquences des activités financées.

De même, l'ensemble de la société s'attend à ce que les gérants d'actifs prennent leur part dans le financement des transitions et n'apportent pas leur concours aux entreprises représentant des dangers pour l'environnement ou des populations locales. Enfin, les différents régulateurs demandent que les risques liés aux enjeux de développement durable soient pris en compte et que les reportings produits présentent une forte qualité sur ces enjeux.

1. Une ambition partagée au sein du Crédit Mutuel Arkéa

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa a pour sa part l'ambition d'être un partenaire bancaire de confiance d'un monde engagé dans de profondes transitions sociétales et environnementales, en mettant son modèle au service du financement de l'économie réelle, des territoires et de leurs acteurs ainsi que des projets de vie de ses sociétaires et clients.

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est construit sur un modèle coopératif et collaboratif. Les travaux menés autour de la « Raison d'Être » du Groupe puis ceux ayant conduit à sa transformation en entreprise à mission sont venus renforcer cette identité. Ainsi, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa veut être acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme et prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre planète pour les prochaines générations. En cela, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa souhaite se positionner notamment comme un partenaire de ses parties prenantes,

clients et sociétaires, dans l'accompagnement de leurs transitions ainsi que dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Arkéa Asset Management s'inscrit dans cette ambition et considère les enjeux de développement durable dans une optique de double matérialité en proposant des produits d'investissement performant et permettant de faire le lien entre deux besoins, d'une part, la nécessité de financer, directement ou indirectement, les acteurs des transitions, environnementales et sociales, et d'autre part, de répondre aux attentes de nos clients pour donner du sens à leurs investissements.

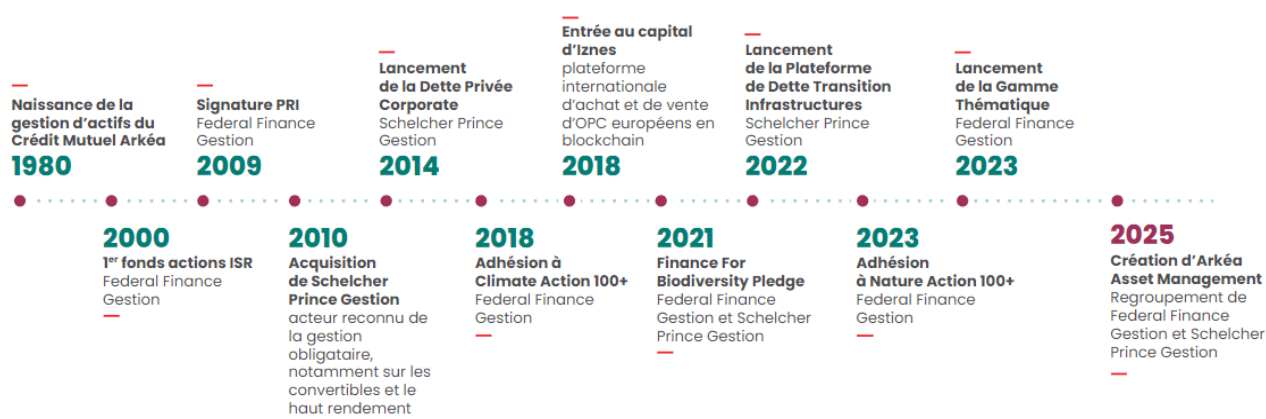
Nous avons ainsi décidé de construire une stratégie d'intégration ESG qui combine les attentes et besoins de nos clients, qui s'inscrive dans les souhaits de nos régulateurs et en cohérence avec ce qui nous anime.

Cette ambition, nous la résumons simplement en promettant à nos clients une performance engagée au service de l'Humain et de son environnement.

Nous déclinons cette promesse par un engagement au service de nos clients, un engagement comme entreprise citoyenne et un engagement dans nos investissements. Et face à cette promesse, nous avons mis en place des indicateurs de performance transparents et ambitieux nous permettant de démontrer la mise en pratique de notre ambition.

Arkéa Asset Management s'est engagée sur le segment de l'investissement responsable dès le début des années 2000 et continue de participer au développement de la finance durable par ses produits et par la participation active à des initiatives et associations de place promouvant cette approche de la gestion d'actif.

2. Dates clés de l'intégration ESG



3. Intégration ESG dans les processus de gestion

Afin de pouvoir intégrer au mieux ces enjeux de développement durable et notamment la question de la lutte contre le dérèglement climatique, la recherche ESG a été mise au cœur des processus de gestion. Cette recherche est aujourd'hui intégrée à la majorité des fonds gérés par Arkéa Asset Management.

Ainsi la répartition des encours des OPC et mandats gérés au 31/12/2025 selon la classification SFDR est la suivante :

- **Article 6 : 8.58%**
- **Article 8 : 90.06%**
- **Article 9 : 1.36%**

La liste des fonds ouverts est disponible en annexe du présent rapport.

Comme indiqué dans cette annexe, des fonds ont reçu un label (ISR, GreenFin, Finansol, Toward Sustainability, France Relance, LuxFlag). Si certains fonds gérés ne peuvent techniquement pas recevoir de tels labels (fonds indiciels notamment), Arkéa Asset Management a concrétisé ces dernières années la labellisation généralisée de ses fonds, toutes classes d'actifs confondues.

On notera que concernant les clients institutionnels nous confiant des mandats de gestion, nous leur proposons systématiquement l'intégration des enjeux ESG dans leur gestion ainsi que l'application de nos différentes politiques sectorielles.

Ainsi la répartition des actifs sous gestion ayant reçu au moins un label européen de finance durable au 31/12/2025 est de 29.05%

Les AUM totaux disposant du label ISR est de 12.85%. Un choix fort a également été fait de répondre aux exigences renforcées du label ISR dans la V3 du référentiel en maintenant le label pour la majorité de nos fonds.

Le fonds Arkéa Actions Euro est classifié article 8 au sens de la réglementation SFDR et bénéficie du label ISR.

L'intégration des enjeux de développement durable se décline en fonction des différentes classes d'actifs.

a. Actions

Cette mesure de la performance extra-financière des émetteurs comme des portefeuilles se fonde sur les approches suivantes :

- **Approche sectorielle et normative** : cette approche permet de mesurer l'implication d'un émetteur au regard de secteurs d'activités controversés (comme le charbon, les énergies fossiles non conventionnelles et le tabac), ou de normes françaises ou internationales (réglementation sur les armes controversées, Pacte mondial des Nations Unies, Conventions de l'Organisation internationale du Travail, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales par exemple). En fonction de ces implications, ces émetteurs sont alors exclus des portefeuilles sous gestion.
- **Performance ESG Best-in-Class** : cette approche consiste à mesurer la performance d'un émetteur comparativement aux pratiques des autres émetteurs comparables. Elle permet ainsi de mesurer cette performance au regard des enjeux spécifiques de chaque secteur d'activité. Et plus précisément la performance ESG Best-in-Class des entreprises a pour vocation de mettre en avant les acteurs qui, au sein de leurs secteurs d'activité, démontrent la meilleure gestion de leurs enjeux de développement durable.

Pour réaliser cette dernière, un référentiel constitué d'un ensemble de 20 critères est utilisé, reposant sur chacun des piliers E, S et G et permettant de mesurer l'ensemble des enjeux extra-financiers auxquels les entreprises font face.

L'approche Best-in-Class, précisée ci-avant, permet de sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Afin de comparer les performances des entreprises sur des enjeux pertinents et les comparer avec celles de leurs pairs, la classification sectorielle GICS (Global Industry Classification Standard), produite par Morgan Stanley Capital International (MSCI) et S&P (Standard & Poor's), est utilisée. En pratique, ce sont 69 secteurs qui sont analysés. Cette granularité permet une analyse fine des enjeux sectoriels.

Une matrice de pondération est alors établie, secteur par secteur, en prenant en compte les enjeux spécifiques des secteurs auxquels les entreprises appartiennent. Toutefois, la Gouvernance est systématiquement surpondérée. En effet, notre conviction en tant qu'investisseur responsable est que la Gouvernance constitue un

pivot majeur en ce qu'elle irrigue l'ensemble des pratiques de l'entreprise. Nous cherchons donc à évaluer la qualité de la Gouvernance au travers de ces différents organes et des politiques mises en place (rémunérations, RSE, éthique, etc.).

Afin de pouvoir donner des notes à chaque émetteur pour chaque critère, des bases de données de Sustainalytics, notre fournisseur principal de recherche extra financière, sont utilisées. Arkéa Asset Management a développé son propre modèle d'analyse de données. En complément, les analystes d'Arkéa Asset Management sont amenés à contacter directement les entreprises dans le cadre de leurs analyses. Ces prises de contacts directes ont un double avantage : d'une part, affiner la compréhension des pratiques des entreprises et d'autre part pouvoir promouvoir auprès d'elles les meilleures pratiques sur des enjeux matériels pour lesquels l'entreprise présente des marges de progression.

Une note est attribuée à chacun des piliers Environnement, Social et Gouvernance. Au sein de chaque secteur, les entreprises sont classées en fonction de leurs performances ESG sur une échelle allant de 0 à 20. Ces notations sont alors regroupées en quintiles sur une échelle allant de A pour les entreprises les plus performantes à E pour les entreprises en retrait.

Un analyste peut également initier une notation ESG sur un émetteur non suivi par les agences de notation externe ou amender la notation extra-financière existante dès lors qu'il possède une information quantitative ou qualitative lui permettant de justifier cet ajustement.

Les éléments justifiant la mise à jour d'une notation :

- informations ESG plus récentes et différentes des informations du provider de données,
- controverses, événements particuliers et/ou exceptionnels concernant un émetteur (pollution, accident industriel, annonce de restructuration, modification de gouvernance),
- toute autre information légitimant la révision de la notation.

Une revue peut également être réalisée sur l'ensemble des sociétés composant un secteur, portant sur un ou plusieurs critères.

Un analyste peut également décider de passer en revue l'ensemble des émetteurs d'un secteur, en se concentrant sur les critères importants au regard des enjeux de développement durable.

Ce processus peut inclure un échange avec les représentants d'une ou plusieurs entreprises, ou toute autre partie prenante (analyste d'agence de notation extra-financière, broker, association non gouvernementale, etc.).

Les notations initiées ou modifiées par les analystes sont revues a minima annuellement.

Pour éviter de s'exposer à des risques ESG sévères, Arkéa Asset Management a intégré à son dispositif de maîtrise des risques une clause d'interdiction d'investissement sur les émetteurs les moins bien notés (notation E) pour les fonds ayant des contraintes ESG.

b. OPC externes

S'agissant de l'investissement dans des fonds gérés par d'autres sociétés de gestion, un processus d'analyse est mené sur la société de gestion elle-même et sur le fonds cible.

Concernant la société de gestion, un questionnaire est adressé annuellement permettant de mesurer le niveau de maturité de la société sur les questions de développement durable, les politiques et moyens en place ainsi que les pratiques RSE internes.

Concernant les fonds, sont privilégiés des OPCVM ayant reçu un label d'investissement responsable reconnu par les pouvoirs publics de leurs pays de domiciliation (tel que, par exemple, le label ISR en France, le label ESG LuxFlag au Luxembourg). Pour les fonds n'ayant pas de label, une étude spécifique est réalisée afin de s'assurer notamment que ces derniers disposent de contraintes de gestion ESG suffisantes, allant en tout état de cause au-delà des exclusions légales (telles par exemple de l'exclusion des entreprises impliquées dans la fabrication de mines anti-personnel ou bombes à sous-munitions).

Ces études sont présentées lors d'un comité dédié présidé par le Président du Directoire d'Arkéa Asset Management et qui comprend notamment le responsable des contrôles des Risques et le Responsable de la Recherche ESG.

c. Obligations souverains

Les enjeux extra-financiers variant selon la nature des émetteurs (une société organise la formation et développe l'employabilité de ses salariés tandis qu'un Etat organise les systèmes d'éducation), Arkéa Asset Management a développé un référentiel d'analyse dédié aux Etats.

Les critères d'investissement reposent sur l'analyse des trois grands enjeux de développement durable, répartis en onze critères d'analyse dédiés aux Etats. Ces critères, reposant sur des bases de données publiques (mises à disposition par l'OCDE, l'Organisation des Nations Unis, la Banque Mondiale, l'Agence Internationale de l'Énergie, les ONG Freedom House et Transparency Internationale) permettent d'analyser l'ensemble des problématiques de développement durable et de responsabilité auxquelles sont confrontés les Etats.

Les Etats sont ainsi classés au regard de leurs pratiques de développement durable. La note extra-financière correspond à la moyenne des trois domaines E, S et G analysés, reposant sur l'étude de onze critères. Les domaines E, S et G sont pondérés différemment selon le niveau de développement du pays appréhendé par le niveau atteint par le ratio de PIB/ habitant. Au final, la note extra-financière d'un Etat est comprise entre A (maximum) et E (minimum). Pour éviter de s'exposer à des risques ESG sévères, Arkéa Asset Management a intégré à son dispositif de maîtrise des risques une clause d'interdiction d'investissement sur les émetteurs souverains les moins bien notés (notation E).

4. Informations de nos porteurs

Concernant la bonne information de nos clients sur la prise en compte des enjeux de développement durable, les clients ont accès sur notre site internet :

- aux politiques et rapports propres à notre société de gestion : lien du site [Arkéa Asset Management](#) / section [Finance Durable](#)
- aux informations pré-contractuelles de nos OPC (notamment aux annexes SFDR des prospectus) et aux publications en matière de durabilité pour les fonds Article 8 et Article 9 selon la réglementation « Disclosure »
- aux reportings mensuels intégrant des éléments sur la qualité ESG des portefeuilles concernés
- aux rapports annuels.

Enfin, en application du règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou « SFDR »), les prospectus des fonds intègrent une mesure de risque de durabilité ainsi que les éléments relatifs aux investissements dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie 2020/852. Une même information est par ailleurs intégrée aux rapports annuels publiés par ces fonds en 2025.

Moyens internes déployés

Le fonds Arkéa Actions Euro bénéficie des moyens internes déployés au sein d'Arkéa Asset Management.

La recherche repose sur une collaboration étroite entre les équipes de recherche financière et les équipes de recherche ESG. Les analystes sont organisés par secteur d'activité et fonctionnent systématiquement en binôme (analyste financier / analyste ESG). Nous sommes convaincus que l'analyse des émetteurs est plus pertinente en combinant une approche financière et une approche ESG. Ces deux dimensions de l'analyse sont complémentaires et permettent une meilleure évaluation du risque d'investissement, mais aussi des opportunités.

L'équipe de Recherche ESG est composée de 8 ETP qui s'organisent sous 3 unités opérationnelles à savoir :

- **l'analyse Corporate et Engagement** a en charge le suivi des performances ESG des émetteurs, le vote et les actions d'engagement,
- **l'analyse Data et Modèles** est responsable de la qualité des données reçues de nos fournisseurs des modèles, l'implémentation de nouveaux indicateurs et la tenue des modèles ESG utilisés dans nos processus d'investissement.
- **l'analyse Produits et Fonds** suit les caractéristiques ESG de nos fonds, participe aux réponses des clients et prospect sur les enjeux ESG et a en charge les demandes de rapports réglementaires sur les enjeux ESG. Enfin, elle étudie la performance ESG des fonds externes dans lesquels nous investissons.

Notons qu'un collaborateur est mis à disposition des équipes de gestion Solutions Structurées et Indicielles et Architectures Ouvertes permettant l'élaboration de stratégies extra financières adaptées à chacune de ces typologies de gestion.

En termes de données disponibles, suite à un appel d'offres, nous avons sélectionné Sustainalytics comme principal fournisseur de données ESG. Cette décision a été prise compte tenu de la qualité de la recherche réalisée par ce fournisseur, acteur historique de l'information et la recherche ESG, ainsi que par la couverture disponible et l'outil de suivi des controverses.

Concernant les données relatives au climat (émissions de gaz à effet de serre, part verte, alignement à l'Accord de Paris, risque de transition), Arkéa Asset Management

s'appuie sur les données de MSCI. Cette entreprise, leader dans les mesures de performances ESG des entreprises, propose notamment un ensemble de données et indicateurs climatiques. Concernant les émissions de gaz à effet de serre utilisées pour les mesures de décarbonation, il s'agit principalement de mesures calculées par les entreprises elles-mêmes, des estimations pouvant être réalisées en cas d'indisponibilité de telles mesures.

Les notes calculées selon les modèles conçus par la Recherche ESG sont ensuite directement disponibles dans les outils front des gérants de portefeuilles, permettant de garantir une prise en compte des enjeux ESG dans les actes de gestion. De même, une plateforme intranet a été développée leur permettant un accès aux notations et caractéristiques ESG des émetteurs et permettant la réalisation de simulations afin de mesurer les impacts des décisions de gestion. L'outil fournit pour chaque fonds une décomposition de chaque donnée ESG (intensité carbone, responsabilité carbone, trajectoire portefeuille, part verte, part brune, investissement à impact) par type d'instrument financier (monétaire, taux fixe, etc.) et pour chaque portefeuille. Ces développements sont délégués à "Data, Analytics & Innovation", l'équipe de data scientists d'Arkéa Asset Management.

Le budget consacré à la prise en compte des enjeux ESG (fournisseurs de données extra-financières et brokers) s'est élevé à 240600€ en 2025, soit 10,24 % du budget dédié aux prestations financières.

Au total, au sein d'Arkea Asset Management 82 personnes contribuent à la prise en compte des enjeux extra-financiers : 8 à l'analyse (Recherche ESG) , 49 à la gestion (fonds article 8 et article 9), 1 data analyst, 2 au département de la maîtrise des risques et 22 personnes dans les fonctions support.

Historique des formations Finance Durable au sein d'Arkéa Asset Management :

Année	Formation	Formateur	Public concerné
2020	Enjeux climatiques	Icare & Consult (externe)	Tous les collaborateurs
2021	Enjeux climatiques	E-learning (interne)	Tous les collaborateurs
2022	Fresque du Climat	Association Fresque du climat (externe)	Tous les collaborateurs

Année	Formation	Formateur	Public concerné
2023	Réglementation SFDR	Présentiel (interne)	Gérants, Risques, Conformité
2024	Certification AMF Finance Durable	E-learning & examen (externe)	Tous les collaborateurs
2024	Risques ESG	E-Learning	Tous les collaborateurs
2025	Risques ESG - Spécifique Gestion d'actifs	E-learning	Tous les collaborateurs

Au-delà des équipes directement concernées par la gestion des portefeuilles, chaque salarié d'Arkéa Asset Management bénéficie de formations en présentiel ou en distanciel sur les enjeux ESG et plus largement sur les évolutions de la réglementation en la matière, telle que SFDR ou l'évolution des référentiels de label de Finance Durable et en particulier le label ISR V3.

Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs peut passer la certification AMF Finance Durable. Celle-ci est obligatoire pour les gérants, la Recherche ESG et la conformité. Au 31/12/2025, 53% des collaborateurs concernés par cette obligation ont obtenu la certification et 46% de la population globale d'Arkéa Asset Management a obtenu la certification AMF Finance Durable au 31/12/2025.

Arkéa Asset Management participe activement à la filière **Finance Durable du Crédit Mutuel Arkéa**. Cette filière regroupe une équipe centrale dédiée à la coordination et à l'animation de ces enjeux et des responsables finance durable dans les principales entités du groupe (filiales, fédérations et salle des marchés), en charge du pilotage des plans d'actions de leur entité. La filière a pour mission de soutenir la mise en œuvre de la stratégie ESG-Climat de Crédit Mutuel Arkéa, déclinaison de sa Raison d'Être. La structuration de cette filière est considérée comme un levier d'accélération et un moyen de responsabiliser les différents métiers du groupe à l'intégration des enjeux ESG.

Gouvernance de l'ESG

Démarche de prise en compte des critères E, S et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance d'Arkéa Asset Management.

La gestion du fonds Arkéa Actions Euro s'intègre dans la démarche de prise en compte de l'ESG dans la gouvernance d'Arkéa Asset Management, telle que décrite ci-dessous.

Inspirée par les bonnes pratiques recommandées par la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (pour Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat), Arkéa Asset Management a souhaité s'assurer d'une supervision adéquate par ses organes de gouvernance des enjeux de développement durable et plus particulièrement de la question du dérèglement climatique.

Pour ce faire, des formations sont réalisées auprès des administrateurs d'Arkéa Asset Management. Ces formations visent à fournir les bases de compréhension des mécanismes et du dérèglement climatique ainsi que ses conséquences, notamment pour les portefeuilles dont Arkéa Asset Management à la charge. Elle porte notamment sur les changements réglementaires, évolutions dans les besoins de financement et d'épargne, outils de mesures de risques environnementaux et opportunités d'investissements. De plus, une information sur les pratiques ESG de l'entreprise en termes de vote et d'engagement est faite annuellement auprès du Directoire et du Conseil de Surveillance de l'entreprise.

Notre démarche globale d'investisseur responsable est soutenue par le Comité de Gouvernance ESG mis en place au sein d'Arkéa Asset Management. Il permet de mener des projets en commun (formation des salariés aux enjeux ESG, déploiement d'une méthodologie d'évaluation des risques climatiques). En outre, un comité de gouvernance ESG dédié à Arkéa Asset Management se tient régulièrement (tous les 3 mois) et statue sur les décisions relatives à la méthodologie ESG et aux projets menés en la matière. Il s'agit d'un comité de présentation, d'échange et de validation des méthodologies relatives aux calculs d'indicateurs extra-financiers, aux bases de données utilisées, et à tout autre sujet relatif à la stratégie ESG.

Au sein de Arkéa Asset Management, plusieurs équipes sont impliquées dans l'activité d'investissement responsable. Au-delà de l'équipe Recherche ESG qui se consacre

exclusivement à ces questions, ce sont finalement toutes les équipes de gestion, de marketing, commerciales qui s'impliquent dans la diffusion et l'utilisation des informations ESG. Les équipes Maîtrise des Risques et de Conformité/Contrôle Permanent assurent le suivi ex-post des performances extra-financières des fonds et la matérialisation de la stratégie extra-financière de la société de gestion. A fin décembre 2025, 41% des effectifs d'Arkéa Asset Management est impliqué dans la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement.

Concernant la prise en compte de ces enjeux dans les rémunérations variables, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a adopté une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération.

Ainsi, depuis 2022, des critères d'impact ESG et de durabilité ont été intégrés dans la politique de rémunération d'Arkéa Asset Management, conditionnant l'attribution et le versement des éléments de rémunération variables des personnes concernées.

La politique de rémunération d'Arkéa Asset Management est disponible sur le site internet de la société de gestion dans la section [Informations réglementaires](#).

S'agissant de la représentativité homme/femmes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissements, les équipes d'Arkéa Asset Management comptent 12 femmes sur 56 collaborateurs en contrat à durée indéterminée ayant un impact sur les décisions d'investissements ou les contrôles de ces investissements, soit 18,2 %.

Le Directoire d'Arkéa Asset Management est composé de 4 membres dont 1 femme (soit un taux de 25%) et le Conseil de Surveillance de la société compte 4 femmes parmi ses 8 membres (soit un taux de 50%).

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance d'Arkéa Asset Management intègre pleinement une dimension ESG.

En effet, parmi les principales missions du Conseil, figurent notamment celle relative à l'approbation et la révision régulières des stratégies et politiques en matière de risques (qui comprennent tout type de risques tel que le risque de crédit, de marché, opérationnels, de durabilité etc.); mais aussi de se prononcer sur la stratégie ESG, dont climat, d'Arkéa Asset Management ainsi que de suivre (à minima à fréquence semestrielle) l'avancement du déploiement de la feuille de route ESG-climat de la Société.

Stratégie d'engagement

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.

Le fonds Arkéa Actions Euro bénéficie de la stratégie d'engagement d'Arkéa Asset Management, comme décrite ci-dessous.

1. Notre politique d'engagement

a. Une raison d'être

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est construit sur un modèle coopératif et collaboratif, ancré dans les territoires. Les travaux autour de la « Raison d'Être » du Groupe sont venus renforcer cette identité. Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa souhaite se positionner comme un acteur au service de ses territoires et un partenaire de ses clients et sociétaires dans l'accompagnement de leurs transitions ainsi que dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour Arkéa Asset Management, il est donc légitime de se positionner comme investisseur responsable et prendre à son compte, dans la gestion de ses produits et services, cette ambition. Cette volonté représente ainsi la déclinaison de cette « Raison d'Être » dans notre métier de gestionnaire d'actifs. Depuis la création du premier fonds en 2000, Arkéa Asset Management n'a eu de cesse de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable.

Nous voulons être acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme et prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre planète pour les prochaines générations.

Nous y contribuons en pratiquant une finance au service des territoires et de leurs acteurs, qui s'inscrit dans la durée et aide chacun à se réaliser. A cette fin, nous avons fait le choix d'être une banque coopérative et collaborative qui favorise un partage équilibré de la valeur avec ses sociétaires, clients, salariés, partenaires et territoires.

Une entreprise solidaire, éthique et inclusive, qui est attentive au respect de son environnement. Au quotidien, nous développons, en collaboration avec nos parties

prenantes, des solutions innovantes pour accompagner nos sociétaires et clients dans leurs projets de vie et répondre à leurs aspirations.

b. Nos objectifs d'engagement

Dans ce cadre, nous avons développé une politique d'engagement qui vise dans un premier temps à entamer un dialogue constructif avec les sociétés ayant une notation extra-financière en dessous de la moyenne de leur secteur.

A travers ces échanges, cette démarche individuelle ou collaborative **doit les inciter à adopter des politiques et comportements responsables à l'égard de leurs enjeux extra-financiers**. Le thème de la transition énergétique est un élément central de notre démarche, en cohérence avec la raison d'être du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Le second objectif est **d'avoir un rôle actif et collectif dans le développement de la finance responsable**. Pour mener à bien ce projet, nous participons à des actions d'engagement collectives. Ces actions comptent sur la mutualisation des énergies et des moyens pour porter haut les valeurs de l'investissement responsable face à des émetteurs dont la taille ou l'implantation géographique pourraient être un frein à l'engagement individuel.

La finalité de ces travaux d'engagement est simple : elle consiste à inciter les entreprises à mieux prendre en compte leurs impacts extra-financiers négatifs afin de réduire l'exposition aux risques de nos investissements, ainsi qu'à saisir les opportunités liées aux enjeux de développement durable. In fine, ce sont les fonds détenus par nos clients et plus largement l'ensemble de nos parties prenantes qui doivent profiter de cet effort.

La politique d'engagement d'Arkéa Asset Management est conçue pour être pleinement alignée avec **les cinq objectifs du groupe Crédit Mutuel Arkéa** :

- Toujours viser l'équilibre dans nos décisions commerciales entre la performance économique et un impact sociétal et environnemental positif,
- Accompagner dans la transition environnementales nos parties prenantes, avec nos moyens humains, techniques et financiers,
- Développer des coopération territoriales et s'engager en faveur de la vitalité locale,
- S'engager pour l'inclusion et cultiver nos relations de confiance durable avec tous nos sociétaires et clients, des précurseurs aux plus fragiles,

- Favoriser l'engagement de notre collectif au service de l'intérêt commun en faisant notamment vivre nos valeurs mutualistes.

c. Les moyens à disposition de notre stratégie d'engagement

Pour parvenir à nos résultats, nous avons alloué d'une part un capital humain dédié à cette activité ainsi qu'une stratégie d'engagement afin de couvrir un périmètre étendu de thématiques et d'entreprises.

i. Notre équipe d'experts en enjeux extra-financiers

Au sein de l'équipe de recherche d'Arkéa Asset Management, une équipe d'analystes se consacre aux enjeux du développement durable, formant ainsi l'équipe d'Analystes ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Dans cette partie, nous présentons les caractéristiques et les pratiques de cette équipe, mettant en lumière son rôle crucial dans l'analyse des investissements durables.

L'équipe d'Analystes ESG dédiés exclusivement à l'analyse des enjeux liés au développement durable. **Ces analystes jouent un rôle central dans l'évaluation des investissements en intégrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs analyses.** Arkéa Asset Management reconnaît l'importance de la formation continue dans le domaine de l'ESG et dispense régulièrement des formations à son personnel. Ces formations, qu'elles soient internes ou externes, permettent aux membres de l'équipe d'Analystes ESG de rester à la pointe des dernières tendances et pratiques en matière d'investissement durable. Pour renforcer son expertise, Arkéa Asset Management interagit avec plusieurs agences extra-financières réputées. Parmi celles-ci, on compte Sustainalytics, Carbon4 Finance et MSCI. Cette collaboration permet à l'équipe d'accéder à des données et à des analyses approfondies sur les performances ESG des émetteurs, enrichissant ainsi leur processus d'évaluation. Par ailleurs, les courtiers qui nous accompagnent dans notre travail de recherche nous sont également d'une grande aide dans la gestion de la logistique liée à nos travaux d'engagement. Nos liens avec nos partenaires commerciaux nous sont d'une valeur certaine lors de l'organisation des échanges avec les émetteurs.

L'équipe de recherche ESG fonctionne en étroite collaboration avec les équipes de recherche financière. Cette approche collaborative est fondée sur le principe de

binôme, **où chaque analyse est menée par un duo d'analystes, un spécialisé dans les aspects financiers et l'autre dans les dimensions ESG.** Cette combinaison d'expertises permet une évaluation holistique des risques et des opportunités d'investissement. La présente structure de la recherche ESG d'Arkéa Asset Management est dotée d'un grand nombre de moyens disposés à l'implémentation de la stratégie d'engagement. Nous nous reposons sur une base solide d'expertise sectorielle et thématique qui nous permet d'engager les émetteurs sur des points précis de leurs politiques extra-financières. L'expertise de nos analystes ESG s'appuie sur de la recherche externe privée (Sustainalytics, Oddo, Kepler, Exane, CIC) et publique (organe de presse, ONGs, sites institutionnels). Ainsi, l'équipe d'Analystes ESG d'Arkéa Asset Management joue un rôle essentiel dans l'intégration des considérations ESG dans le processus d'investissement.

Grâce à son expertise, à sa formation continue et à ses partenariats stratégiques, **l'équipe est bien positionnée pour fournir des analyses contribuant ainsi à la promotion de pratiques d'investissement durable et responsables.** Nous restons engagés dans notre mission de créer de la valeur à long terme pour nos investisseurs tout en favorisant un impact positif sur la société et l'environnement.

ii. Nos différentes stratégies d'engagement

Notre politique d'engagement et de vote repose sur plusieurs types d'engagements distincts : **l'Engagement Normatif** – conjoncturel et lié à une controverse, et **l'Engagement Thématique** – structurel et lié à un enjeu spécifique rencontré par une entreprise mais aussi **l'Engagement dans le cadre de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** Ces engagements visent à identifier et à améliorer les pratiques des entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale.

- **L'Engagement Normatif** vise à répondre aux besoins ponctuels en identifiant les entreprises qui ne respectent pas les normes établies en matière de conduite responsable des affaires. Il est lancé quand une entreprise doit faire face à une controverse. Cela inclut le respect des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et la lutte contre la corruption;
- **L'Engagement Thématique**, quant à lui, est un engagement par cycle, permettant d'identifier un univers d'entreprises présentant une sous-performance spécifique sur des thèmes définis tels que la biodiversité, l'eau, l'égalité des sexes ou le passage au zéro net en émissions de carbone.

- **L'engagement dans le cadre de la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires** repose sur notre volonté d'être un actionnaire engagé aux côtés des entreprises dans lesquelles nous avons des positions actions significatives. Dans ce cadre, nous prenons contact avec les entreprises en amont des AG pour échanger avec elles sur les résolutions présentées.

Nous adaptons notre politique de vote en fonction des informations recueillies lors de nos engagements. De même, notre recherche extra-financière peut faire évoluer la notation d'un émetteur en tenant compte des retours issus de ces engagements. Nous considérons que l'accès direct aux spécialistes internes des émetteurs est essentiel pour évaluer leur performance extra-financière. L'engagement avec les émetteurs est une source primaire d'informations quant à leur performance.

En identifiant les entreprises ne respectant pas les normes établies et en travaillant avec elles pour améliorer leurs pratiques, nous contribuons à promouvoir des investissements durables et éthiques. Nous restons déterminés à utiliser toutes les ressources à notre disposition pour évaluer la performance extra-financière des émetteurs et à agir en conséquence pour le bénéfice de nos investisseurs et de la société dans son ensemble.

iii. Un engagement public et collectif

Arkéa Asset Management considère l'engagement public comme un pilier essentiel de sa stratégie d'investissement responsable. Par la présente, nous mettons en lumière nos actions publiques visant à promouvoir des pratiques durables et éthiques au sein des entreprises émettrices chez qui nous sommes parties prenantes.

Nous sommes activement engagés dans des initiatives communes avec d'autres acteurs du secteur financier, où nos échanges et nos actions sont ouverts au public. Ainsi, nous sommes membres de groupes d'engagements au sein des initiatives suivantes (Advance-PRI; Chemsec; Climate Action 100+; Nature Action 100, CDP). Ces collaborations renforcent notre capacité à influencer positivement les pratiques des entreprises, en mettant en commun notre expertise et nos ressources. Dans ce contexte, nous privilégions un dialogue constructif avec les entreprises, où nous exprimons ouvertement nos attentes en matière de responsabilité sociale et environnementale. Nos échanges sont transparents et accessibles au public, démontrant notre engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité.

Nous publions annuellement les résultats de nos engagements, y compris les mesures prises et les progrès réalisés par les entreprises. Cette transparence permet aux investisseurs et aux parties prenantes de suivre l'impact de nos actions et de s'assurer de notre engagement envers nos valeurs et nos objectifs.

Par ailleurs, en tant qu' actionnaires engagés, **nous utilisons notre droit de soumettre des résolutions en assemblée générale pour porter des questions importantes aux plus hautes instances de l'émetteur**. Cette démarche publique vise à stimuler le débat et à encourager l'adoption de pratiques plus responsables et durables. Notre politique de vote est donc soumise à des évolutions en fonction des résultats de nos engagements.

Arkéa Asset Management s'engage pleinement à promouvoir la durabilité et l'éthique dans le monde des affaires. Nos actions publiques dans le cadre de notre stratégie d'engagement démontrent notre détermination à agir de manière transparente, collaborative et impactant pour un avenir meilleur.

Nous continuerons à renforcer notre engagement public, à dialoguer ouvertement avec les entreprises et à utiliser tous les moyens à notre disposition pour favoriser des pratiques responsables et durables au sein de notre portefeuille d'investissement.

Notre processus d'engagement est décrit dans notre politique d'engagement disponible sur notre site internet. Cette politique détaille notre démarche d'engagement en pratique, l'évaluation de l'engagement, nos actions de suivi et d'escalade, et nos thématiques prioritaires.

2. Notre politique de vote

a. Organisation du vote

L'organisation de l'activité de vote aux Assemblées Générales est centralisée par l'équipe Recherche ESG d'Arkéa Asset Management. Cette équipe est chargée d'instruire et d'analyser les résolutions soumises aux Assemblées Générales.

Des conventions ont été passées avec un prestataire (Glass Lewis, agence de conseil de vote) pour fournir à Arkéa Asset Management les informations nécessaires au vote.

Les analystes ESG d'Arkéa Asset Management réalisent l'analyse des résolutions en se basant sur les documents transmis par la société, l'étude des analyses du prestataire externe et toute autre information disponible. Ils s'appuient, le cas échéant, sur les connaissances des gérants d'Arkéa Asset Management.

Au cas où le respect de l'intérêt des clients porteurs de parts ou des mandants pourrait nécessiter de s'écarter de la présente politique de vote, les orientations de vote sont proposées aux trois membres du comité de direction en capacité de décider d'une telle dérogation (le Directeur Général, le Directeur Général Délégué ou la Responsable de la Recherche financière et ESG). Après prise de connaissance des analyses des résolutions et des propositions de vote faites par l'équipe de Recherche ESG en accord avec la présente politique, la décision du sens définitif du vote est alors validée.

Les bulletins de vote par correspondance sont transmis aux dépositaires des fonds d'Arkéa Asset Management, par l'intermédiaire du prestataire de vote Glass Lewis, qui en assurent l'acheminement vers la banque centralisatrice de la société pour laquelle elle vote.

b. Périmètre d'exercice du vote

Arkéa Asset Management exerce les droits de vote attachés aux titres de sociétés, toutes zones géographiques confondues, et détenus :

- par les OPC dont elle assure la gestion,
- par les fonds dédiés et mandats de gestion pour lesquels la société a reçu délégation pour l'exercice des droits de vote.

Par principe, Arkéa Asset Management s'efforce d'exercer ses droits de vote pour l'ensemble des actions détenues sans appliquer de seuil.

Arkéa Asset Management peut ne pas voter pour un nombre limité de ces assemblées générales si les dispositions réglementaires, statutaires et les contraintes techniques imposées par les marchés, les dépositaires ou les prestataires externes ne permettent pas l'exercice du vote dans l'intérêt des porteurs de parts.

C'est notamment le cas pour :

- les sociétés non françaises gérées dans les mandats, pour lesquelles le dépositaire ne peut pas exercer le vote au niveau européen.

- les assemblées pour lesquelles un blocage des titres est rendu obligatoire afin de ne pas interférer dans la gestion des fonds.

c. Politique en matière de cession temporaire de titres

Arkéa Asset Management peut être amené à pratiquer la cession temporaire d'actions. En cas d'Assemblée Générale annoncée sur une société dont les actions ont été ainsi cédées de manière temporaire, les titres concernés sont rapatriés afin que Arkéa Asset Management puisse exercer ses droits de vote.

d. Principes d'orientation des votes

i. Engagement actionnarial

En tant que signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI), lancés par les Nations Unies en 2006, Arkéa Asset Management intègre à sa politique de vote les dimensions environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Les PRI constituent la plus importante initiative au monde en matière d'investissement responsable. Elle œuvre à la compréhension des implications pour l'investissement des facteurs ESG et encourage le réseau international d'investisseurs signataires à intégrer ces facteurs dans leurs décisions d'investissement et d'actionnariat. Il existe 6 principes pour l'investissement responsable, les investisseurs qui s'engagent à les respecter doivent :

- Prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement;
- Prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques d'actionnaires;
- Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG;
- Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs;
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité;
- Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI.

Dans ce sens, Arkéa Asset Management s'engage à suivre des collaborations pertinentes lancées par des signataires du PRI, sur la plateforme associée, pour pousser les sociétés à améliorer leurs pratiques extra-financières.

ii. Les dimensions extra-financières de l'analyse des résolutions

Pour l'ensemble du périmètre de vote, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont traités dans une optique de long terme. Convaincu que l'ESG est vecteur de valeur ajoutée pour la performance long terme d'une entreprise, Arkéa Asset Management soutiendra les résolutions qui permettront d'améliorer ces pratiques.

Environnement : Arkéa Asset Management s'attache à ce que les résolutions portant sur l'environnement soient traitées de façon à réduire les impacts environnementaux négatifs et à apporter une réponse concrète sur la stratégie climat d'une entreprise conformément aux meilleurs standards (standards TCFD). Ainsi Arkéa Asset Management votera en faveur des résolutions qui visent à augmenter la transparence des entreprises sur les objectifs climatiques (transparence sur les scénarios utilisés, alignement aux Accords de Paris sur le Climat). Par ailleurs, pour être soutenue, la résolution doit avoir des objectifs ambitieux et réalisables, l'orientation finale du vote est également prise au regard de la qualité ESG de l'entreprise.

Social : Les résolutions à caractère social sont traitées selon un principe d'équité, de manière à ce que les salariés soient associés à la performance de l'entreprise, au même titre que toutes les autres parties prenantes. Par ailleurs, nous soutenons de longue date la féminisation des instances de gouvernance. Plus largement, des résolutions portant sur une meilleure transparence sur cet enjeu feront l'objet d'un vote favorable si les objectifs sont ambitieux et réalisables. Certains pays ont déjà imposé des standards de transparence sur la parité hommes-femmes sur les questions salariales. Toutes les résolutions visant à promouvoir ce standard dans des pays où cela n'est pas encore une obligation légale feront l'objet d'un vote favorable. La décision finale sera prise au regard de la qualité ESG de l'émetteur.

Gouvernance : Souhaitant promouvoir les meilleures pratiques en matière de fonctionnement des conseils, Arkéa Asset Management évalue notamment la gouvernance des entreprises en fonction du degré d'indépendance du conseil d'administration et de sa diversité (formations, nationalités, égalité femme - homme). L'ensemble de notre politique de vote irrigue notre modèle de notation (qualité du Conseil et du management, rémunération, structure actionnariale, audit et gouvernance ESG) sur les enjeux ESG et inversement.

La grille de résolution des votes est présentée dans notre politique de vote disponible sur notre site internet. Cette politique décrit nos orientations de vote sur les thèmes suivants : élection des administrateurs, rapports financiers, rémunération, structure de gouvernance...

iii. Gestion des conflits d'intérêt

Arkéa Asset Management pratique l'exercice des droits de vote en toute indépendance et dans l'intérêt à long terme de ses porteurs.

Il appartient au département du contrôle permanent de prévenir et gérer les situations de conflits d'intérêt susceptibles d'affecter le libre exercice par Arkéa Asset Management des droits de vote.

Dès lors qu'une dérogation à la présente politique de vote est proposée par l'équipe chargée du vote, le contrôle permanent est saisi. La proposition de dérogation est argumentée par l'analyste instruisant le vote. Le représentant du contrôle permanent évalue les éventuels conflits d'intérêt amenant à ne pas se conformer à cette politique et décide de la position à tenir.

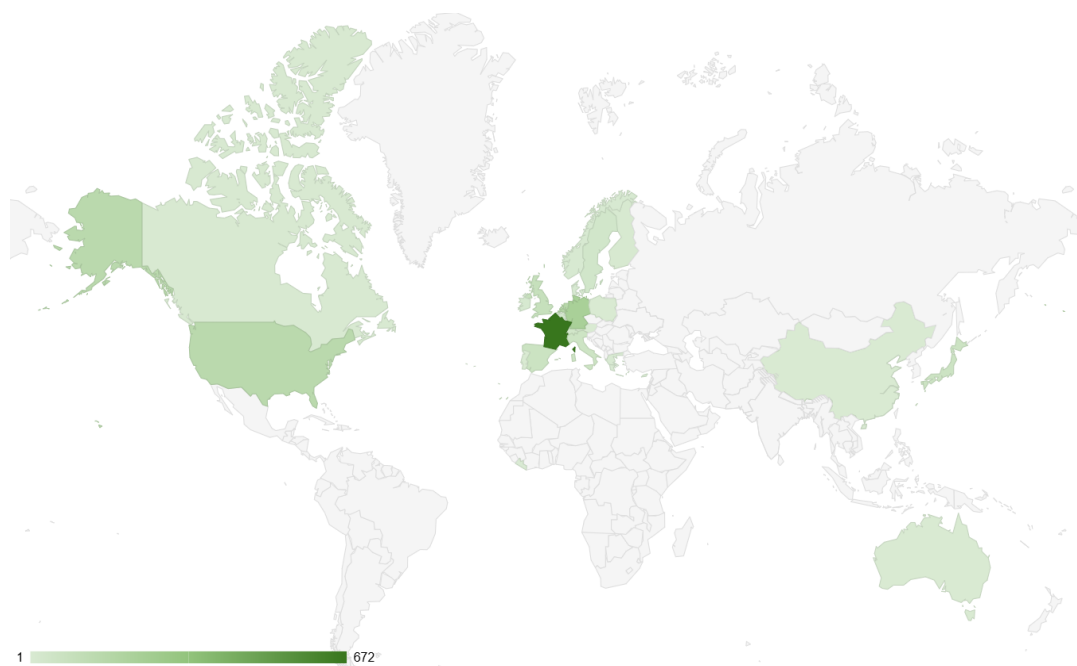
3. Le vote et l'engagement en action

a. Bilan de l'exercice des droits de vote pour l'année 2025

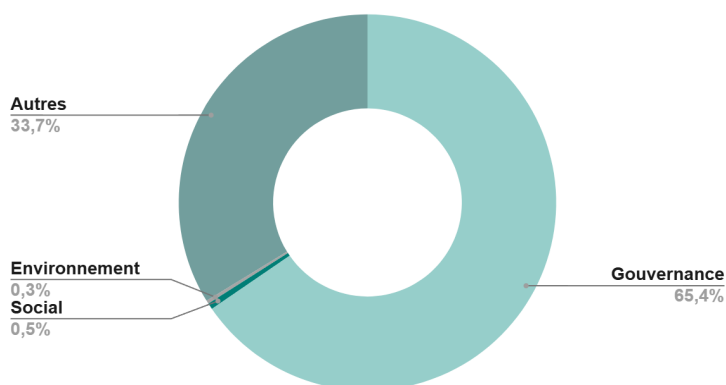
En 2025, Arkéa Asset Management a renforcé son engagement actionnarial avec une présence active sur l'ensemble de son univers d'investissement : **548 Assemblées Générales** ont fait l'objet d'un vote, un nombre en forte augmentation par rapport aux 364 assemblées auxquelles nous avons participé en 2024.

Nos équipes ont analysé des résolutions couvrant l'intégralité des fonds ouverts et mandats sous gestion. Cette participation étendue illustre notre détermination à exercer pleinement nos droits de vote et à faire entendre notre voix, quelle que soit la taille des participations concernées.

En tant qu'acteur d'une finance intégrée à ses territoires, nos votes se sont concentrés majoritairement sur le territoire européen et principalement en France. Néanmoins nos positions nous ont aussi permis de voter à l'international. En 2025, 16% des résolutions (soit 85 assemblées) sur lesquelles nous nous sommes prononcés concernaient des entreprises françaises et 68% (371 assemblées) étaient concentrées en Europe.



Synthèse des votes 2025



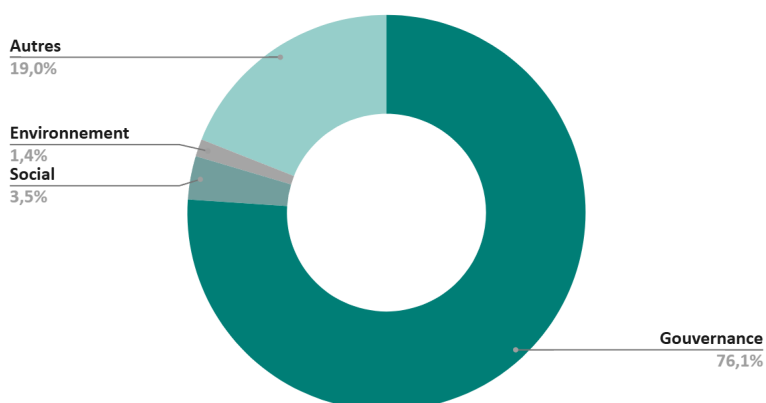
La majorité des résolutions (65% d'entre elles) ont porté sur des décisions relatives à la gouvernance de l'entreprise, regroupant les résolutions sur la composition du board et la rémunération des administrateurs, pour un taux d'approbation de 64%.

Le contrôle des finances et le choix des auditeurs est la deuxième thématique sur

laquelle se sont portés de nombreux votes (15% des votes).

28 résolutions ont porté sur l'environnement avec un taux d'approbation de 50% et 51 sur des propositions liées au pilier social pour un taux d'approbation de 31%. **Ce taux d'approbation plus faible s'explique par la teneur des propositions qui visent pour la plupart à affaiblir les politiques environnementales et sociales de l'entreprise.**

Synthèse des votes d'opposition



Nous nous sommes opposés principalement à des résolutions visant à réduire les ambitions des

entreprises sur les sujets environnementaux et sociaux.

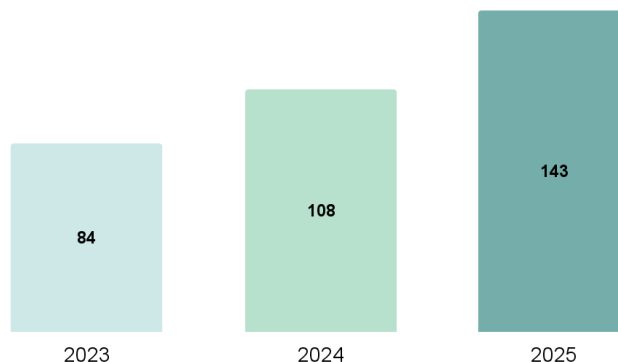
Le rapport de vote détaillé d'Arkéa Asset Management est disponible sur son site internet, [à ce lien](#). Par ailleurs, Arkéa Asset Management met à disposition de ses clients le détail des votes en Assemblées Générales à travers une plateforme dédiée, accessible [à ce lien](#).

4. Engagement : Bilan des actions menées sur l'année 2025

a. Engagement bilatéral : Porter la voix d'Arkéa AM auprès des entreprises

En 2025, nous avons réalisé 143 rencontres auprès de 124 émetteurs différents, **soit 32% de plus qu'en 2024**.

Evolution du nombre d'émetteurs engagés

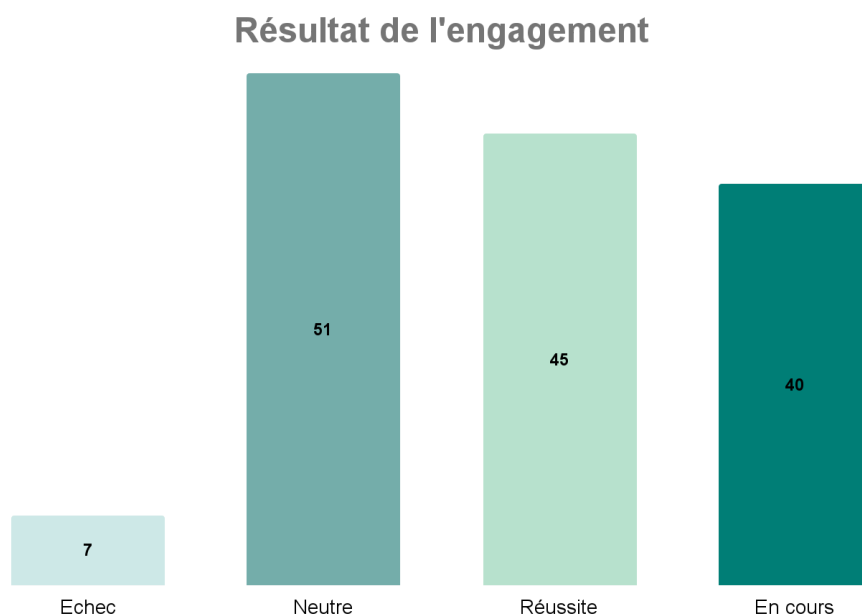


Près **d'un tiers de nos échanges ont été évalués comme une réussite** par les analystes et ont permis de renforcer les actions en faveur de la durabilité au sein des entreprises.

En 2025, sur 15 émetteurs contactés dans le cadre d'un dialogue d'engagement biodiversité (hors engagements CDP), **seul 1 émetteur n'a pas répondu à nos sollicitations**.

Un courrier sollicitant une réponse à nos demandes d'engagements a donc été envoyé au Président de la société de la part de Stéphane Cadieu, Président du Directoire d'Arkéa Asset Management. Face à l'absence de réponse de la société, la note ESG de la société initialement notée A (AAB) a été dégradée à E (EEE) et **notre exposition à la société a été réduite de près de 99% sur l'exercice**.

L'impact de notre engagement s'est donc matérialisé surtout via la révision des notes ESG des émetteurs - à la hausse ou à la baisse - suite à des échanges qui nous ont permis d'approfondir nos connaissances vis-à-vis des processus internes des émetteurs.



Le rapport d'engagement détaillé d'Arkéa Asset Management est disponible sur son site internet, [à ce lien](#).

En parallèle de ces rencontres ponctuelles permettant d'assurer le suivi sectoriel, Arkéa Asset Management s'est dotée d'une stratégie d'engagement thématique. Cette stratégie lancée en 2024 repose sur quatre thèmes (Biodiversité, Climat, Droits Humains et Égalité Femmes-Hommes) pour lesquels au minimum cinq émetteurs ont été sélectionnés selon une double approche (matérialité des enjeux/poids en portefeuille).

Le bilan de l'année écoulée est le suivant :

- **Biodiversité** - 15 engagements auprès de 15 entreprises des secteurs de la chimie, de l'agroalimentaire et de la pharmaceutique sur des enjeux biodiversité (agriculture régénératrice, pollutions plastiques, PFAS - polluants éternels, artificialisation des sols, consommation et traitement des pollutions de l'eau). A ces 15 engagements s'ajoutent 13 engagements réalisés au travers de l'initiative collaborative CDP

- **Climat** – 19 entretiens auprès de 19 entreprises des secteurs du transport aérien, de l'automobile ou encore de la chimie, sur le thème de la transition vers un business model décarboné
- **Droits Humains** – 5 entretiens auprès de 5 entreprises du secteur minier, du BTP et de l'agroalimentaire sur le thème de la santé/sécurité et du respect des droits des travailleurs dans la chaîne de valeur;
- **Egalité des genres** – 5 entretiens auprès de 5 entreprises de secteurs différents (industrie, services ou encore industrie vidéo-ludique). Les indicateurs étudiés sont les écarts de salaires et l'écart de la féminisation entre le personnel total et le premier niveau de management (la manière la plus efficace de briser le plafond de verre).

Le rapport d'engagement détaillé d'Arkéa Asset Management est disponible sur son site internet, [à ce lien](#).

b. Engagement collaboratif : Travailler aux côtés de nos pairs

Afin de renforcer le pouvoir d'influence des investisseurs responsables, des démarches d'engagement collaboratives sont menées avec d'autres investisseurs afin d'inciter les entreprises à changer les pratiques et adopter des comportements vertueux.

Au-delà du dialogue individuel, nous sommes convaincus que l'influence collective amplifie considérablement l'impact de notre démarche. Ainsi, nous participons activement à plusieurs initiatives collaboratives stratégiques sur le climat, la biodiversité, les droits humains et l'investissement responsable.

L'ensemble des initiatives collaboratives auxquelles nous participons est détaillé dans le tableau ci-dessous:

Initiatives	De quoi s'agit-il ?	Résultats 2025	Implications AAM
	Aujourd'hui, des entreprises représentant les deux tiers de la capitalisation boursière mondiale – issues de 130 pays – publient des données environnementales essentielles via le CDP. Dans les deux ans suivant une demande d'un investisseur, les entreprises qui publient via le CDP réduisent	Sur 1314 émetteurs engagés, 132 ont soumis des réponses aux questionnaires demandés (54 pour le climat, 74 pour l'eau et 19 pour les forêts).	Arkéa AM a engagé en tant que lead 13 émetteurs sur l'eau, la forêt et le climat. 15% des engagements sont considérés comme réussis .

	leurs émissions directes de 7 à 10 % en moyenne		
	Créé en 2001, le FIR est une association multi parties prenantes qui a pour objet social de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques.	Recherches, dialogues entreprises, positions et propositions et communication au grand public.	Arkéa AM travaille sur 9 dialogues d'engagement dont 1 lead qui débiteront en 2026 ainsi qu'à la campagne de questions écrites pré AG CAC 40 .
	Nature Action 100 est une initiative mondiale d'engagement menée par des investisseurs, axée sur le soutien à une plus grande ambition et à des actions concrètes des entreprises pour enrayer la perte de nature et de biodiversité.	240 participants parmi 25 pays, 100 sociétés engagées, 8 secteurs couverts	Arkéa AM a engagé 2 émetteurs en 2025 dont 1 engagement en tant que lead .
	ChemSec – le Secrétariat international des produits chimiques – est une organisation indépendante à but non lucratif qui milite pour le remplacement des produits chimiques toxiques par des alternatives plus sûres.	Chemsec coordonne 70 investisseurs institutionnels représentant 18 000 Md\$ d'AUM.	Arkéa AM a engagé 2 émetteurs dont 1 engagement en tant que lead .
	Lancé à l'automne 2024 par la Fondation Finance pour la Biodiversité (FfB), FABRIC est un programme collectif d'engagement des investisseurs visant à réduire l'impact du secteur textile et de l'habillement sur la nature. Cette initiative rassemble des investisseurs afin de promouvoir des pratiques favorables à la biodiversité dans ce secteur	16 leaders mondiaux du luxe, de la mode rapide, des vêtements de sport et du commerce de détail sont engagés.	Arkéa AM a rejoint le groupe d'engagement FABRIC dans le but de dialoguer avec 2 émetteurs en 2026. Nous participons activement aux groupes de travail FfB afin de développer des outils et des guidelines communes pour l'engagement.

	PRI est un catalyseur pour l'investissement responsable. PRI accompagne son réseau international de signataires dans l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à leurs décisions d'investissement et de propriété.	5000 signataires dans le monde entier, 139,6 billions de dollars d'AUM et 6 principes clés.	Arkéa AM a engagé 2 émetteurs dont 1 engagement en tant que lead.
---	--	--	--

Le rapport d'engagement détaillé d'Arkéa Asset Management est disponible sur son site internet, [à ce lien](#).

D'autres thèmes d'engagements collaboratifs y sont abordés comme la rencontres avec les pouvoirs publics et les organisations professionnelles, les actions de promotion de la finance durable, ou le partenariat citoyens et territoriaux.

Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Le fonds Arkéa Actions Euro bénéficie de l'approche retenue par Arkéa Asset Management sur la taxonomie européenne et les combustibles fossiles, telle que décrite ci-dessous.

Afin de contribuer au respect des objectifs de l'Accord de Paris (qui visent à limiter le réchauffement climatique à 2 degrés à l'horizon 2050) et de soutenir l'évolution vers une économie bas carbone, Arkéa Asset Management souhaite participer au financement de la transition énergétique en investissant dans des activités ayant un impact environnemental positif.

Pour mesurer cela, nous utilisons les repères fournis par la taxonomie européenne.

1. Qu'est-ce que la Taxonomie européenne ?

La taxonomie verte de l'UE est un système de classification des activités économiques qui identifie celles considérées comme durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire ne contribuant pas au changement climatique.

Pour qu'une activité obtienne le label "vert" selon la taxonomie, elle doit contribuer de manière significative à au moins un des six objectifs environnementaux suivants, sans nuire aux cinq autres objectifs, tout en respectant des garanties minimales concernant les droits humains et le droit du travail.

Les six objectifs sont :

- l'atténuation du changement climatique,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes,
- la transition vers une économie circulaire,
- la prévention et le contrôle de la pollution,
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De fait, pour chaque émetteur, nous récupérons les pourcentages d'éligibilité (la contribution aux six objectifs de la taxonomie) et d'alignement (la vérification des critères techniques sur les six objectifs environnementaux afin de vérifier que l'activité éligible est bien durable). Ces pourcentages sont ensuite agrégés au niveau des portefeuilles sous gestion, pour calculer les taux d'éligibilité et d'alignement par fonds,

en tenant compte du montant total des actifs détenus par chaque émetteur dans le portefeuille.

Outre les activités qui contribuent en elles-mêmes à l'environnement, comme la production d'énergie éolienne ou la fabrication de véhicules électriques, deux autres catégories sont également prises en compte dans la taxonomie :

- **les activités "habilitantes"**, qui permettent à d'autres activités de contribuer à l'un des six objectifs;
- **les activités "transitoires"**, qui permettent de réduire l'impact environnemental d'activités dans des secteurs pour lesquels il n'existe pas d'alternatives durables.

2. Quelles sont les implications pour Arkéa Asset Management ?

La part verte éligible du portefeuille selon la taxonomie européenne correspond à la proportion d'investissement réalisés dans des activités qui pourraient, sous réserve d'atteinte des critères techniques, être considérées comme vertes ou alignées à la taxonomie européenne.

Le calcul a été effectué en excluant toutes les obligations souveraines, y compris lorsqu'il s'agit d'obligations vertes ou durables, du numérateur et du dénominateur. De plus, les expositions aux entreprises non soumises à CSRD ont été exclues du numérateur, ces entreprises n'étant pas soumises à la taxonomie, ainsi que les dérivés. Les obligations vertes ou durables émises par les entreprises ne font pas l'objet d'un traitement différent des autres obligations émises par les entreprises.

Les indicateurs relatifs aux investissements dans des activités économiques durables selon la taxonomie doivent être fondés sur des données réelles publiées par les émetteurs ; ces informations ne sont encore aujourd'hui que très partiellement disponibles.

Pour les calculs d'Arkéa Asset Management à fin 2025, les pourcentages de chiffre d'affaires ou les dépenses d'investissement - CAPEX provenant d'activités économiques éligibles à la taxonomie sont les données reportées par le fournisseur de données MSCI (et complétées par les données dites calculées par MSCI).

Depuis 2023, les travaux effectués sur ces données intègrent la transparence des fonds ce qui permet d'élargir le périmètre des données récupérées et exploitées.

Des difficultés ont toutefois été rencontrées liées à la très faible couverture à date et à la qualité des données des émetteurs reportées par MSCI (incohérences entre montants éligibles et alignés ; données non reportées sur les différents objectifs et selon les différentes méthodes : chiffre d'affaires et dépenses d'investissement).

Ainsi, au 31/12/2025, la part des encours du fonds Arkéa Actions Euro qui est alignée à la taxonomie s'établit à 7%.

Arkéa Asset Management a contribué pour la partie Actifs sous gestion au calcul de GAR (Green Asset Ratio) éligible et aligné réalisé par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa à fin 2025.

En miroir de la part verte, Arkéa Asset Management travaille sur la définition de la part brune selon la réglementation SFDR. Au-delà des activités d'extraction, de la prospection, de l'exploitation minière, de la production et de la transformation, sont intégrées les activités liées au stockage, au raffinage ou à la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce de combustibles fossiles.

Opérationnellement, Arkéa Asset Management a décidé de s'appuyer sur le PAI 4 "Exposition des sociétés actives dans le secteur des énergies fossiles". Cet indicateur, fourni par Sustainalytics, permet d'identifier la part brune en portefeuille et de proratiser les expositions en fonction des parts d'activité des sociétés concernées dans les secteurs visés.

Le périmètre éligible au calcul de la part brune SFDR porte donc sur les investissements dans des actions et obligations d'entreprises.

Ainsi, au 31/12/2025, la part des encours part brune du fonds Arkéa Actions Euro s'établit à 4%.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement.

Le fonds Arkéa Actions Euro bénéficie de la stratégie d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris déployée par Arkéa Asset Management, telle que décrite ci-dessous.

1. Définition et méthodologie

L'Accord de Paris a défini un objectif de limitation du réchauffement climatique de la planète à 2°C à l'horizon 2050 (neutralité carbone). Arkéa Asset Management a décidé de s'inscrire dans le cadre des recommandations de la TCFD pour intégrer les enjeux climat dans ses politiques et processus d'investissement, ainsi que pour renforcer son rôle d'investisseur responsable auprès de ses clients et parties prenantes externes. Arkéa Asset Management souhaite prendre toute sa part à l'atteinte des objectifs fixés par l'Accord de Paris.

Dans ce contexte d'urgence climatique, le financement d'une économie bas carbone juste et résiliente, compatible avec un scénario de réchauffement climatique limité à 1,5°C d'ici 2050, est une priorité.

Ainsi, Arkéa Asset Management s'inscrit dans les engagements de sa maison-mère, Crédit Mutuel Arkéa, elle-même tenue par ceux de la France sur le plan international.

Arkéa Asset Management s'engage ainsi à :

- Conduire une transition bas carbone de ses portefeuilles, visant à réduire de 50% de l'empreinte carbone scope 1 & 2 des OPC et mandats gérés entre le 31/12/2019 et le 31/12/2029
- Exclure de ses actifs tout nouvel investissement dans les sociétés impliquées dans les activités les plus émissives en termes de gaz à effet de serre, en appliquant les politiques d'exclusions sectorielles d'Arkéa Asset Management
- Évaluer et gérer le risque climatique

- Contribuer à l'objectif de réduction de 25% des émissions de carbone directes pris par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme de l'Accord de Paris est publiée par Arkéa Asset Management dans sa politique Climat, [accessible à ce lien](#). Cette stratégie fera l'objet d'une évaluation trimestrielle et d'une mise à jour annuelle en fonction des résultats constatés.

Un indicateur de « température » du portefeuille peut être utilisé pour valider la conformité de la trajectoire du portefeuille avec les objectifs de l'Accord de Paris. À ce jour, il n'existe aucune méthodologie normée de mesure de la température des portefeuilles.

Arkéa Asset Management réalise une mesure d'alignement de portefeuille qui a pour objectif d'évaluer la performance à long terme des stratégies climat des sociétés investies en portefeuille et de vérifier que leurs émissions de gaz à effet de serre futures permettent de contenir le réchauffement climatique à 2°C.

L'analyse repose sur les données fournies par MSCI. En effet, Arkéa Asset Management a décidé d'utiliser une mesure exprimée en degrés Celsius, conçue pour montrer l'alignement de la température des entreprises et des portefeuilles sur les objectifs mondiaux en matière de température.

Prospective, cette mesure consiste à projeter les émissions futures des entreprises jusqu'en 2050, sur la base de leurs émissions actuelles, de l'analyse de leurs objectifs de réduction déclarés et d'une évaluation de la crédibilité de ces engagements. Cette projection est ensuite comparée à un « budget » d'émissions attribué à chaque entreprise en fonction de son activité. L'écart entre la projection et le budget est ensuite converti en une augmentation implicite de la température mondiale - c'est-à-dire de combien la température mondiale augmenterait si l'ensemble de l'économie avait le même dépassement ou sous-dépassement de carbone que l'entreprise en question.

Arkéa Asset Management est toutefois conscient des limites intrinsèques d'une telle méthodologie.

Compte tenu des limites et incertitudes sur les mesures ainsi disponibles, Arkéa Asset Management n'a pas décidé, pour l'heure, d'une stratégie d'alignement de ces portefeuilles. Des travaux sont en cours afin de pouvoir se fixer de tels objectifs.

Toutefois, certains fonds ou mandats intègrent spécifiquement ces questions, ainsi nous travaillons à l'intégration d'indice Paris Aligned Benchmark dans notre gestion. Ces indices, répondant à la réglementation européenne en matière de constitution d'indices, intègrent certaines contraintes telles qu'une trajectoire de décarbonation en cohérence avec l'Accord de Paris. De même, des clients institutionnels peuvent nous demander, dans le cadre de la gestion de leurs mandats dédiés, d'intégrer et de suivre ce type d'indicateurs.

Au 31/12/2025, l'ITR agrégé du fonds Arkéa Actions Euro s'élève à 2,18°C.

Ce calcul se base sur la méthodologie de MSCI fondée sur un scénario de température de 1,55°C. La trajectoire est déterminée sur la base du différentiel entre le budget accordé aux différents portefeuilles au regard du budget qui leur était alloué. L'excédent (déficit d'émissions) est ensuite converti en degré. Le budget global varie entre 947 et 1171,6 Giga Tonnes CO2 selon l'année la plus récente du calcul de l'ITR pour l'émetteur donné.

2. Politiques sectorielles

Arkéa Asset Management a publié en 2019 une politique d'encadrement des investissements dans les **émetteurs impliqués dans la production de charbon thermique ou dans la production d'électricité utilisant le charbon**. Cette politique a connu plusieurs évolutions afin d'être plus ambitieuse.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2021 sur l'ensemble du périmètre concerné (fonds ouverts hors fonds à formules et fonds indiciels, fonds de fonds en gestion d'actif et fonds et mandats dédiés), Arkéa Asset Management s'interdit les nouveaux investissements dans les entreprises:

- qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon (mines et centrales),
- qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon,
- qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an,
- qui ont des capacités installées de production d'électricité > 5 GW,
- qui réalisent des dépenses d'investissement dans l'extraction de charbon et des projets de développement liés à l'extraction et aux infrastructures,
- qui ont des plans d'expansion de leurs capacités de production d'énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.

Les actions en portefeuille émises par des sociétés dépassant les seuils ci-dessus ont été cédées avant fin juin 2021.

Les obligations en portefeuille émises par des sociétés dépassant les seuils ci-dessus sont gérées de façon extinctive et les opérations sur obligations émises par des sociétés ne dépassant pas ces seuils mais ayant une activité dans le charbon thermique, aussi petite soit-elle, seront autorisées sous réserve que les maturités ne dépassent pas 2027, date de sortie définitive du charbon.

Par ailleurs, Arkéa Asset Management a publié fin 2021 une politique relative aux hydrocarbures non conventionnels applicable depuis le 1er janvier 2022. Elle a été actualisée fin 2023 et ainsi depuis le 1er janvier 2024, Arkéa Asset Management n'investit plus dans :

- les entreprises, dont les Énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 25 % de la production annuelle d'énergies fossiles,
- les acteurs du MIDSTREAM qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des terminaux GNL,
- les projets dédiés aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).

Arkéa Asset Management mettra en œuvre des actions (individuelles ou collectives) d'engagement auprès d'entreprises du secteur pour les accompagner dans leur transition énergétique et leur demander d'adopter une stratégie d'alignement bas carbone, afin d'accompagner la transformation du secteur.

À fin 2030 :

- au-delà de ces principes qui s'appliquent aux nouveaux financements et investissements, Arkéa Asset Management s'engage à une sortie des acteurs engagés dans les Énergies Fossiles Non Conventionnelles d'ici fin 2030 sur toutes les zones géographiques (pays de l'OCDE et hors OCDE).
- sont concernés par cette sortie, les acteurs dont les Énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 10 % de la production annuelle d'énergies fossiles ou qui développent de nouvelles capacités en Énergies Fossiles Non Conventionnelles.

Il est précisé que les énergies fossiles non conventionnelles retenues par la politique sont les suivants :

- fracturation (pétrole de schiste, gaz de schiste, liquides et gaz de réservoir étanche),
- les sables bitumineux,
- l'Ultra-profond en mer,
- l'Arctique,
- le méthane houiller,
- le pétrole extra-lourd,
- les hydrates de méthane sont également intégrés à la définition des Énergies Fossiles Non Conventionnelles. Ils sont pris en compte depuis 2022, dans l'analyse des projets financés. S'agissant de l'analyse des acteurs, faute de base de données à date, ils seront pris en compte dans la limite des données disponibles dans un premier temps.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans.

Le fonds Arkéa Actions Euro bénéficie de la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité déployée par Arkéa Asset Management, telle que décrite ci-dessous.

1. Introduction

La biodiversité, qui désigne la variété et la richesse des organismes vivants sur Terre, joue un rôle crucial dans le maintien des écosystèmes et des services qu'ils offrent à l'humanité, tels que la pollinisation, la régulation du climat et la filtration de l'eau. Cependant, cette biodiversité est soumise à de fortes pressions dues aux activités humaines.

Selon la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) cinq grandes menaces pèsent sur la biodiversité :

- **La destruction et l'artificialisation des milieux naturels ;**
- **La surexploitation des ressources naturelles ;**
- **Le changement climatique global ;**
- **La pollution des eaux, de l'air et des sols ;**
- **L'introduction d'espèces exotiques envahissantes.**

Il est donc impératif d'adopter des mesures concrètes pour protéger la biodiversité, notamment par **la création de réserves naturelles, la restauration des écosystèmes dégradés et la sensibilisation du public à l'importance de la conservation.**

En parallèle, l'érosion de la biodiversité présente des risques importants pour les entreprises, des risques que les investisseurs ne peuvent ignorer.

→ **La dépendance des entreprises à la biodiversité représente un enjeu financier crucial**, car de nombreux secteurs économiques reposent sur des écosystèmes sains et diversifiés pour assurer leur fonctionnement et leur rentabilité. L'état des ressources naturelles mais aussi celui des services écosystémiques présentent un risque vital en

cas de disparition. Un rapport de 2020 du Forum économique mondial a ainsi estimé que plus de la moitié du PIB mondial, est modérément ou fortement dépendant de la nature et de ses services, ce qui le met en danger en raison de la perte de biodiversité.

→ **Un enjeu légal croissant** alors que la réglementation sur la protection des écosystèmes évolue et que les consommateurs sont attentifs à la réputation des entreprises.

2. Mise en place d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité et mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique

Arkéa Asset Management a **publié ses engagements en matière de biodiversité en 2024 au travers de sa politique biodiversité et de sa politique d'engagement**. Les grands axes stratégiques biodiversité sont les suivants :



Par ailleurs, Arkéa Asset Management se positionne comme un actionnaire engagé pour l'environnement au travers de sa politique de vote. La stratégie biodiversité a été mise à jour au 01/01/2026 avec l'introduction d'une nouvelle exclusion portant sur **l'exploitation minière des fonds marins**. Arkéa Asset Management a également **mis à jour ses politiques d'exclusions** afin d'exclure l'exploitation minière des fonds marins de son périmètre d'investissements.

3. Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

La stratégie d'Arkéa Asset Management sur la biodiversité est détaillée dans le document éponyme disponible sur notre site internet, [à ce lien](#).

Elle repose sur deux axes, en ligne avec les recommandations publiées par Finance for Biodiversity :

Engagement et suivi d'indicateurs : Nous prévoyons d'engager un dialogue chaque année avec au moins 15 entreprises représentant au moins 50% des encours des secteurs prioritaires selon les travaux de la TNFD et de FFB.

Chimie

- Disclosure KPI – Pollution – Émissions de polluants toxiques pour les sols et les eaux: Transparence sur les volumes de rejets dans l'eau (Principale Incidence Négative 8)

Pharmaceutique

- Disclosure KPI – Pollution – Émissions de polluants toxiques pour les sols et les eaux : Transparence sur les volumes de rejets dans l'eau (Principale Incidence Négative 8)

Produits alimentaires

- Disclosure KPI – Exploitation des ressources – Volume d'eau utilisé : Transparence sur l'utilisation de l'eau (Principal Incidence Négative Optionnelle Environnementale 6)

En plus du suivi d'une pression spécifique, nous encourageons toutes les entreprises rencontrées dans le cadre de cette stratégie d'engagement sur la biodiversité à se doter d'objectifs Science Based Targets Network (SBTN) et à mettre en place une politique de protection de la biodiversité (Principale Incidence Négative Optionnelle Environnementale 14).

Cibles sur les portefeuilles, en lien avec les principales pressions sur la biodiversité.

- Performance KPI – Changement climatique : Arkéa Asset Management s'est fixé pour objectif de réduire de 50% l'empreinte carbone de ses investissements d'ici 2030 (scope 1 et scope 2).
- Phase-out KPI – Changement climatique : À horizon 2030, sortie des acteurs des énergies fossiles non-conventionnelles. Cela concerne principalement le secteur prioritaire Pétrole, gaz et combustibles consommables et le secteur secondaire services de gaz.

- Phase-out KPI – Changement climatique : À horizon 2027, sortie des acteurs impliqués dans la production d'énergie à partir de charbon. Cela concerne principalement le secteur prioritaire Services d'électricité.

4. Indicateur d'empreinte biodiversité

Comme chaque année depuis 2022 nous mesurons le MSA ("Mean Species Abundance") de nos portefeuilles et de notre société de gestion. Celui-ci vise à mesurer l'intégrité d'un écosystème et s'établit sur une échelle allant de 0 % à 100 %, la barre haute représentant un écosystème vierge de toute activité humaine. Cette donnée, fournie par Carbone 4 Finance/CDC Biodiversité suit la méthodologie suivante :

Étape 1 : répartition du chiffre d'affaires par activités et zones géographiques

Étape 2 : transformation des flux économiques (chiffre d'affaires) en flux physiques (inventaire des matières premières utilisées) grâce à l'outil qui est en open-source EXIOBASE. EXIOBASE est alimenté par les différentes comptabilités nationales. Ainsi, pour 1€ de chiffre d'affaires d'un produit précis dans une zone géographique donnée, cet outil indique les matières premières utilisées.

Étape 3 : les matières premières ont chacune des pressions comme des émissions de CO₂ (pression liée au changement climatique), de NO_x et SO_x (pressions liées à la pollution) ou encore des hectares de surface (pression liée à l'utilisation des terres).

Étape 4 : enfin, grâce au modèle GLOBIO, défini par les scientifiques du monde entier lors d'une COP sur le climat pour interpréter l'impact d'une détérioration de la biodiversité sur le climat, l'outil BIA-GBS transforme les pressions en impacts, mesurés en MSA.km².

Un impact de 1 MSA.KM2 est donc équivalent à l'artificialisation d'1 km2 d'un écosystème vierge. Par exemple, 1 km² de forêt vierge transformé en un parking est une perte de 100 % soit 1 MSA.km².

Au 31/12/2025, l'empreinte de biodiversité du fonds Arkéa Actions Euro s'est élevée à 45,3 MSA.km².

Ce calcul correspond à la somme des impacts de biodiversité terrestre des entreprises multipliée par le ratio d'emprise des portefeuilles d'Arkéa Asset Management.

5. Mesure des impacts et dépendances – ENCORE

Depuis 2023, nous mesurons les impacts et dépendances de nos investissements grâce à l'outil ENCORE développé par la Global Canopy, UNEP FI et UNEP-WCMC. Cet outil, dont l'acronyme signifie « Explorer les opportunités, les risques et l'exposition du capital naturel » vise à fournir une vision complète de la manière dont la dégradation ou la destruction du capital naturel constitue un risque pour les institutions financières. Il permet de mesurer les dépendances comme les impacts de chaque secteur d'activité sur la biodiversité.

Cette approche, si elle ne prend pas en compte les spécificités de chaque entreprise, permet, par une approximation sectorielle, de mesurer les dépendances à la biodiversité des activités financées, comme les impacts de risques de biodiversité sur les activités de chaque secteur d'activité.

Ainsi, il ressort pour le portefeuille d'actifs financiers directs d'Arkéa Asset Management que les trois dépendances les plus matérielles concernent la question des surfaces et de leur érosion, les eaux souterraines et les eaux de surface. De même, les secteurs financés ont comme premiers impacts la production de déchets solides, la pollution des eaux ainsi que la pollution du sol, un résultat similaire aux exercices 2023 et 2024.

Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.

Le fonds Arkéa Actions Euro bénéficie de la démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques appliquée par Arkéa Asset Management, telle que décrite ci-dessous.

Les critères ESG sont pleinement intégrés au dispositif de maîtrise des risques d'Arkéa Asset Management. Ce dispositif est revu à minima annuellement. Une cartographie des risques traitant du risque ESG et de ses incidences sur le risque réputationnel et le risque opérationnel (dont le risque juridique) est réalisée et révisée annuellement. Cette cartographie est complétée par une matrice de matérialité du risque physique et de transition.

1. La mesure du risque de durabilité

Un suivi du risque de durabilité a été intégré au suivi des risques suite à la publication du règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (réglementation « Disclosure » ou « SFDR »). Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le risque en matière de durabilité est mesuré au niveau des émetteurs en se basant sur les données de notre fournisseur Sustainalytics. En pratique, ce score mesure le risque subi par un émetteur exprimé de manière absolue et sans prise en compte des performances des autres émetteurs du même secteur.

Il permet pour chaque émetteur de

- i) mesurer l'exposition au risque ESG brut,

- ii) distinguer les notions risque gérable /risque ingérable,
- iii) mesurer les politiques en place pour contrer le risque gérable et
- iv) obtenir ainsi un risque de durabilité en additionnant le risque ingérable et le risque gérable non géré.

Il est calculé sur une échelle de 0 (pas de risque) à 100 (risque maximum).

Pour une meilleure compréhension de ces chiffres, ces scores sont ensuite traduits sur une échelle à 5 niveaux allant de "négligeable" à "sévère" (ces résultats étant intégrés dans la documentation précontractuelle des fonds).

2. L'exclusion des émetteurs les moins bien notés d'un point de vue ESG

L'approche Best-in-Class permet de sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Afin de comparer les performances des entreprises sur des enjeux pertinents et les comparer avec celles de leurs pairs, la classification sectorielle GICS (Global Industry Classification Standard), produite par Morgan Stanley Capital International (MSCI) et S&P (Standard & Poor's), est utilisée. En pratique, ce sont 69 secteurs qui sont analysés. Cette granularité permet une analyse fine des enjeux sectoriels.

Une matrice de pondération est alors établie, secteur par secteur, en prenant en compte les enjeux spécifiques des secteurs auxquels les entreprises appartiennent. Toutefois, la Gouvernance est systématiquement surpondérée. En effet, notre conviction en tant qu'investisseur responsable est que la Gouvernance constitue un pivot majeur en ce qu'elle irrigue l'ensemble des pratiques de l'entreprise. Nous cherchons donc à évaluer la qualité de la Gouvernance au travers de ces différents organes et des politiques mises en place (rémunérations, RSE, éthique...).

Pour éviter de s'exposer à des risques ESG sévères, Arkéa Asset Management a intégré à son dispositif de maîtrise des risques une clause d'interdiction d'investissement sur les émetteurs les moins bien notés :

- soit exclusion des émetteurs du dernier quintile de l'univers global d'investissement
- soit exclusion des émetteurs ayant un risque de durabilité supérieur à 50.

Cette clause d'interdiction est valable sur l'ensemble des investissements directs des fonds ouverts (hors indiciciels) d'Arkéa Asset Management, qu'ils bénéficient d'un label ISR ou non.

3. L'analyse systématique des émetteurs sur le volet extra-financier pour référencement

Le Comité de Contreparties d'Arkéa Asset Management, chargé de référencer les émetteurs autorisés pour la gestion des portefeuilles, intègre de façon systématique les enjeux extra-financiers à ses décisions.

Les dossiers présentés au Comité sont réalisés par un binôme analyste financier / analyste ESG afin que l'ensemble des risques auxquels Arkéa Asset Management s'expose en investissant sur l'émetteur soient étudiés et discutés. L'existence d'une analyse extra-financière est un pré-requis à la présentation d'une demande en Comité.

Pour réaliser ces études, un référentiel reposant sur un ensemble de critères est utilisé, reposant sur chacun des piliers E, S et G et permettant de mesurer l'ensemble des enjeux extra-financiers auxquels les entreprises font face.

Enfin un indicateur mesurant le risque de durabilité ainsi que le niveau de controverses de l'émetteur complètent l'étude.

4. Un processus spécifique de référencement et classification des OPC externes

Les fonds externes font l'objet d'un référencement et d'une classification interne spécifique intégrant l'approche ESG de ceux-ci. Pour cela, un questionnaire est adressé aux gérants externes, afin de comprendre et évaluer les pratiques d'intégration de l'ensemble des composantes ESG. Si le fonds externe bénéficie d'un label de Finance Durable (ISR, ESG LuxFlag...), le fonds est référencé comme "fonds labellisé" sur base des informations publiques (liste établies par les labels notamment), qui sont régulièrement vérifiées par l'équipe Recherche ESG.

Le comité chargé de la sélection ESG des fonds externes se base sur ces études et ces informations de labellisation pour classer l'approche du fonds et donc son intégration

dans les fonds visant une intégration ESG. Un référentiel interne est tenu et mis à la disposition des différentes équipes (Risques, Gestion, Reporting ...).

Ce comité intègre, entre autres, le responsable de la fonction de gestion des Risques d'Arkéa Asset Management, garantissant la bonne prise en compte des risques ESG dans les décisions.

5. Un suivi régulier des indicateurs extra-financiers

Un suivi des engagements extra-financiers et des principaux indicateurs de risques climatiques est réalisé par le département chargé du suivi des risques.

Ce suivi, intégré au Comité des Risques d'Arkéa Asset Management, présente des indicateurs tels que les notations ESG, les émissions de gaz à effet de serre, la part verte, les températures d'alignement des portefeuilles.

Des indicateurs spécifiques sur les risques de transition et les risques physiques sont également intégrés. Sur les fonds ouverts d'Arkéa Asset Management, ces éléments sont remontés à titre d'information mais ne font pas l'objet de limites contraignantes pour la gestion.

Arkéa Asset Management a par ailleurs développé une mesure de risque visant à estimer l'impact financier potentiel lié aux risques de durabilité sur ses portefeuilles : l'Indicateur de Sensibilité au Risque Durabilité (ISRD)

Il s'agit d'une méthodologie interne d'estimation d'une perte potentielle sur les portefeuilles, prenant en compte la nature financière des instruments et la qualité ESG des émetteurs. En d'autres termes, Arkéa Asset Management réalise un stress-test de la valorisation des titres en portefeuilles en fonction de leurs expositions aux risques ESG.

Cette évaluation combine les deux composantes suivantes :

- le score risque de durabilité
- l'impact sur la qualité de crédit d'un émetteur

a. Estimation du risque de durabilité spécifique à l'émetteur

Le niveau de risque de durabilité (source Sustainalytics) des émetteurs en position est retenu comme mesure d'exposition aux risques ESG.

Cette mesure est exprimée de manière absolue, sans prise en compte du niveau relatif des émetteurs d'un même secteur à l'inverse de la méthodologie « Best-in-Class ». Elle repose sur la prise en compte de critères représentant des enjeux ESG matériels pour l'entreprise et son secteur.

Ce risque de durabilité exprime la part de risque subsistant, après la mise en place des politiques et initiatives des émetteurs. Elle se traduit par un score sur l'échelle suivante, graduée de 0 à 100 (risque maximum).

0 – 10 Négligeable	10 – 20 Faible	20 – 30 Modéré	30 – 40 Élevé	40+ Sévère
-----------------------	-------------------	-------------------	------------------	---------------

b. Impact de cette estimation sur la qualité de crédit d'un émetteur

La « solidité financière » d'un émetteur s'estime usuellement par son rating crédit long terme. Arkéa Asset Management calcule un rating moyen pour chaque émetteur.

L'hypothèse centrale retenue est qu'un événement extra-financier (controverse/externalités environnementales ou sociales) impactera la solidité financière d'un émetteur, d'autant plus fortement que son score de risque de durabilité est important.

Arkéa Asset Management s'est appuyée sur une matrice de transition historique qui indique les probabilités de migration des ratings à horizon d'une année.

Le rating des obligations souveraines et corporates est ensuite dégradé selon l'approche suivante :

- si le risque ESG est négligeable ou faible (score inférieur à 20), aucune dégradation de rating n'est appliquée
- si le risque ESG est moyen, une baisse d'un cran du rating est appliquée
- si le risque ESG est élevé, une baisse de 2 crans du rating est appliquée,
- si le risque ESG est sévère, une baisse de 3 crans du rating est appliquée.

Le choc sur le spread de crédit de l'émetteur est approximé par la notation de crédit. Chaque niveau de spread est associé à une probabilité de défaut.

Cette relation peut s'exprimer de la façon suivante : $\text{Spread} = (1 - \text{TxFructification}) * \text{Probabilité_Defaut}$

Le taux de recouvrement est fixé à 30 % dans l'analyse.

Par cette relation, l'impact d'une dégradation de rating sur le spread de l'émetteur et donc sur la valorisation de ses obligations, est estimé.

Concernant les actions, l'approche est comparable, avec une baisse de la valeur de marché de 10 % pour les risques moyens, 20 % pour les risques élevés et 30 % pour les risques sévères.

Ces niveaux de chocs sont établis à « dire d'experts » par Arkéa Asset Management en l'absence d'observations empiriques suffisantes.

La mise en place de cet indicateur s'inscrit dans une démarche de progrès sur la mesure et la maîtrise des risques climatiques.

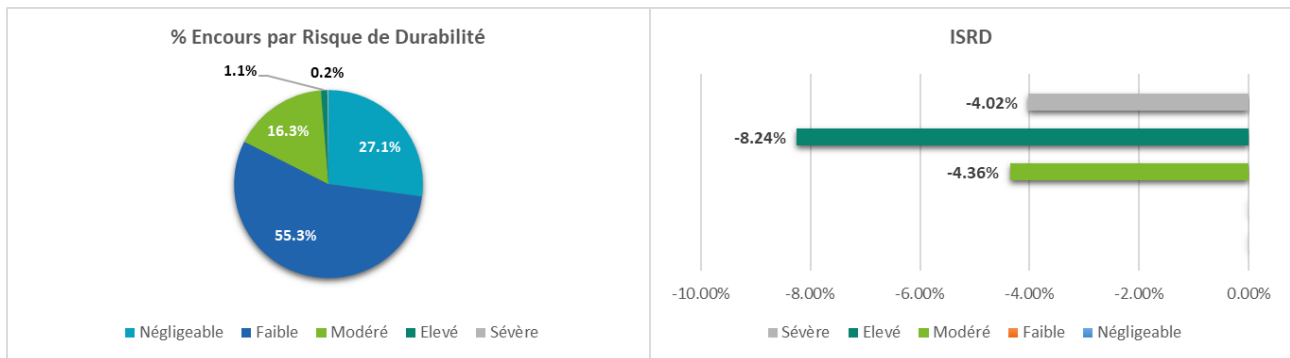
Au-delà de cet indicateur qui couvre les risques de durabilité, Arkéa Asset Management a pour ambition d'affiner l'approche retenue afin d'en extraire une mesure d'impact du risque climatique, portant sur l'unique composante « environnement ».

c. Analyse de la Sensibilité au Risque de Durabilité

Dans le cadre de cette analyse, nous avons considéré comme éligible l'ensemble des OPC et mandats investis en titres vifs (68.2% des actifs d'Arkéa Asset Management, pour un montant investi de 42.9 Milliards €). Grâce à un taux de couverture de 93%, notre évaluation nous apparaît significative.

La sensibilité au risque de durabilité au 31/12/2025 pour Arkéa Asset Management est de -2.5%. Ce niveau limité s'explique par une faible exposition à des émetteurs ayant un risque de durabilité «Élevé» ou «Sévère» (1.3% des encours) ainsi qu'une qualité de crédit moyenne de bonne qualité «BBB». De plus, notre exposition à des secteurs fortement soumis au risque climatique (enjeux importants selon la nomenclature Benchmark PAB issu du Règlement délégué de commission du 17/07/2020 complétant le règlement UE 2016/1011) est faible, seulement 28.4% de nos encours.

Ci-dessous nous représentons graphiquement la répartition de nos encours par niveau de risque de durabilité ainsi que l'impact moyen ISRD par typologie :



On note un possible impact financier significatif (-8.2%), mais sur un ensemble d'actifs très limité (1.1% de l'encours). Ces investissements sont à surveiller afin d'observer l'évolution de leurs matérialités ESG.

Enfin, comme présenté ci-dessous, notre sensibilité au risque de durabilité est limitée car nos encours sont principalement exposés à des secteurs faiblement soumis au risque climatique (nous sommes exposés à hauteur de 53 % aux secteurs financiers et souverains & assimilés).

